

ORTHI : Outil de Repérage et de Traitement de l'Habitat Indigne et non décent

Le thermomètre de l'habitat indigne

AML info

ORTHI est une application de suivi des logements indignes et indécents couplée à une solution d'analyse statistique qui facilite la mise en place d'un observatoire départemental.

Outil commun partagé, alimenté par l'ensemble des prescripteurs ou autorités publiques compétentes en matière d'habitat, il a vocation à regrouper l'ensemble des logements indignes et non décents, leurs caractéristiques et les actions mises en œuvre.



Le remplissage rigoureux de cette application permet au Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) du Loiret :

- d'avoir les données sur l'habitat indigne, insalubre ou non décent sur tout le département,
- de connaître l'évolution des situations dans le temps,
- d'obtenir l'antériorité d'un bien pour tous les partenaires de l'habitat indigne (insalubrité avérée, présence de plomb, risques structurels, etc.)

Alimentation d'ORTHI

Elle se fait par des interfaces automatiques avec les bases de données des applications :

- PHI, renseignée par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement,
- @riane, renseignée par l'Agence Régionale de la Santé,
- Cristal, renseignée par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales,

et par des données saisies manuellement, par exemple les procédures conduites par les collectivités locales (arrêtés de péril notamment) ou d'autres administrations.

Il est donc nécessaire que l'ensemble des acteurs de la lutte contre l'habitat indigne, dont les maires qui jouent un rôle essentiel, puissent avoir accès à cet outil.

Les procédures existantes

22 types de procédures peuvent faire l'objet d'une saisie dans ORTHI par l'organisme qui gère le dossier :

- constat d'un bien présumé sans maître ou à l'abandon,
- constat de non-décence,
- insalubrité remédiable ou irrémédiable,
- procédure d'urgence d'insalubrité remédiable ou irrémédiable,
- mise en sécurité d'équipements communs,
- définition des périmètres insalubres (bidonvilles),
- mise en sécurité des ERP,
- péril ordinaire,
- péril imminent,
- désordre ponctuel présentant un danger imminent,
- locaux dangereux par l'utilisation qui en est faite,
- locaux en sur-occupation,
- locaux impropres à l'habitation,
- infraction au RSD,
- saturnisme,
- repérage dans une opération ORI,
- repérage dans une opération de RHI,
- repérage hors opération programmée,
- réception d'un constat de risque d'exposition au plomb positif,
- conclusion d'un bail à réhabilitation,
- saisine de la commission de médiation DALO et suites.



Contenu du dossier du bien à enregistrer

Les informations à enregistrer sur ORTHI pour un dossier concernent :

- des renseignements généraux sur le bien et ses occupants,
- des éléments concernant la procédure en cours tels que les arrêtés, l'hébergement provisoire, le relogement, les travaux d'office, etc.

La saisie sur ORTHI se fait de manière simple, à l'aide d'un formulaire-type à remplir.

The screenshot shows a web form titled 'Type d'action : Procédure de péril'. It contains various fields and radio buttons for data entry. Key fields include: 'Code de l'article 10', 'Article L 511-2 CCH', 'Date de l'arrêté', 'Date de l'échéance de mise en demeure', 'Interdiction d'habiter temporaire' (radio buttons for Oui/Non), 'Interdiction d'habiter définitive' (radio buttons for Oui/Non), 'Prescription de démolition' (radio buttons for Oui/Non), 'Prescription d'hébergement' (radio buttons for Oui/Non), 'Réalisation de l'hébergement' (dropdown menu), 'Prescription de relogement' (radio buttons for Oui/Non), 'Réalisation du relogement' (dropdown menu), 'Astreinte' (radio buttons for Oui/Non), 'Date de l'arrêté fixant l'astreinte', 'Décision d'exécution de travaux d'office' (radio buttons for Oui/Non), 'Travaux d'office réalisés' (radio buttons for Oui/Non), 'Réalisation des travaux d'office' (dropdown menu), 'Financements ANAH' (radio buttons for Oui/Non), 'Date de main levée', and 'Appliquer' (radio buttons for 'Au logement', 'Aux seules parties communes', 'Au logement et aux parties communes', and 'À d'autres logements').

Exemple de l'écran de saisie pour une procédure de péril

Gestion des droits d'accès à ORTHI

L'application est ouverte à la consultation pour l'ensemble des acteurs de la lutte contre l'habitat indigne et membres du pôle départemental. Elle est remplie par les gestionnaires des diverses procédures, comme l'ARS, la CAF, la DDT et les collectivités.

Pour obtenir les autorisations d'accès pour la consultation ou l'écriture, il convient de se rapprocher de la DDT (ddt-spat-bd@loiret.gouv.fr) qui gère les droits des gestionnaires et des consultants locaux.

Formation à ORTHI

Plusieurs sessions de formations à destination des EPCI seront organisées à compter du second semestre 2020. Elles ont pour objectif d'appréhender l'application dans son ensemble et d'identifier un référent ORTHI. Celles-ci pourront être organisées en deux temps.

La formation consistera en :

- une présentation générale d'ORTHI (ses finalités, les différents acteurs intervenants, les contributeurs de l'application, le cycle de vie d'un dossier) qui pourrait se faire en visioconférence,
- une présentation des principaux écrans de l'application permettant de visualiser les éléments nécessaires avant de faire la saisie et d'en assurer son suivi,
- plusieurs exemples de dossiers,
- la saisie de dossiers fictifs sur une base-école destinée aux formations pour prendre en main l'application (ne pourra être réalisée qu'en présentiel dans les locaux de la DDT à Orléans).

Contact

**Direction Départementale des Territoires
Service de l'Habitat et de la Rénovation Urbaine**
Sandrine BROUSTAL, chargée de mission
"Lutte contre l'habitat indigne"

☎ 02 38 52 47 59

✉ sandrine.broustal@loiret.gouv.fr



**Direction départementale
des territoires**